

NOUVELLES FONCTIONNALITÉS ORGAMÉDI 2.0.22 / 2.1.22 SÉCUR VA1 MS1 – 19/02/2026

- Il vous faut désormais accepter explicitement les conditions générales d'utilisation afin d'utiliser le logiciel
- Mise à jour des rapports CNSA CMPP et CAMSP selon la dernière version, il n'est plus possible d'effectuer le codage CNSA qui est remplacé par la CIM 11
- Vous pouvez désormais classer les dossiers afin d'avoir une coordination plus globale (vous pouvez définir vos classements propres si vous en avez le droit dans Administration -> Paramétrages -> Classement)
- Nouvel onglet «EI - EIG - Plainte - Réclamation» Evènement indésirable / évènement indésirable grave, plainte réclamation sur le dossier patient
- Possibilité de générer un courrier de convocation depuis une activité
- Vous pouvez saisir les partenariats afin d'automatiquement renseigner le rapport d'activité CAMSP et CMPP (sur la fiche structure)
- Ajout de la fonction de médiateur pour les partenaires
- Détail du commentaire affiché sur la liste des patients en attente du TDB
- Options de sécurité supplémentaire du mot de passe: vous pouvez définir un délai d'expiration des mots de passe, la réutilisation des mots de passe lors de l'actualisation des mots de passe est désormais bloquée
- Les comptes inactifs depuis plus de 3 mois (pas de connexion) seront automatiquement désactivés par mesure de sécurité, ils peuvent être réactivés sur la gestion des droits
- Vous pouvez désormais renseigner plusieurs spécialités professionnelles sur un planning en attente
- Vous pouvez ajouter plusieurs questionnaires de satisfaction sur le dossier patient
- Les professionnels concernés sont informés de la traçabilité DMP conformément aux exigences sécur
- Vous pouvez indiquer si le DIPEC et le projet personnalisé ont été remis et le voir affiché sur la partie admin du dossier
- La roue crantée du filtre patient s'affiche désormais en amont de la recherche
- Vous pouvez filtrer les patients afin d'identifier si les documents ont été remis et si l'assurance est à jour
- Le premier niveau d'intervention pour les SESSAD/CMPP/SAPPH et PCO sera désormais Accueil et non plus Bilan
- Si vous renseignez une absence anticipée sur l'agenda, cela sera automatiquement reporté dans les absences de l'intervenant
- Ajout des CERFA pré renseignés demande d'accord préalable n°12040*03 et 12040*01
- CERFA demande MDPH mis à jour
- Il est désormais possible de saisir la biométrie sur 3 décimales (cas des prémas)
- Icones du menu actualisées pour être plus lisibles
- Le statut de l'identité du patient est détaillé avec les prochaines étapes à entreprendre si nécessaires
- Correction bug la corbeille du taux MDPH ne fonctionnait pas
- Amélioration de la fluidité de l'application